



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUIN 2023

### MOTION N° 1/29062023 : MOTION RELATIVE AUX VIOLENCES ENVERS LES ELUS : DEMANDE DE RENFORCEMENT DES MOYENS DE LUTTE ET DE LA REPOSE JUDICIAIRE

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	25
Procurations	09
Votants	34
Abstentions	00

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

**Étaient présents :** M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :** Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), *procuration* à M. GUINET Pierre (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. RENE David (Conseiller), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller).

**Absents :** Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et quinze minutes.

**MOTION N° 1 / MOTION RELATIVE AUX VIOLENCES ENVERS  
RENFORCEMENT DES MOYENS DE LUTTE ET DE LA REPONSE***Cabinet***Le Maire expose :**

Le Président de l'AMDR, Serge HOAREAU a souhaité proposer à tous les Conseils Municipaux et Conseils Communautaires de La Réunion, **une motion relative aux violences envers les élus assortie d'une demande de renforcement des moyens de lutte et de la réponse judiciaire.**

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ladite motion, telle que présentée ci-après.

**Motion relative aux violences envers les élus  
Demande de renforcement des moyens de lutte et de la réponse judiciaire**

**Considérant** que la démission de Yannick Morez, Maire de Saint-Brevin-les-Pins, est une énième manifestation de la violence à laquelle doivent faire face les Maires et élus dans l'exercice de leur mandat ;

**Considérant** que les pressions et agressions que subissent les élus, y compris par des groupes organisés, remettent en cause leur équilibre personnel, familial et professionnel ;

**Considérant** que ce phénomène de violence révèle également l'impuissance publique à apporter une réponse ferme et appropriée ;

**Considérant** que la création d'un Centre d'analyse et de lutte contre les violences faites aux élus, présenté le 17 mai 2023, et devant permettre de mieux comprendre et prévenir l'origine de ces violences répond à une demande ancienne de l'Association des Maires de France (AMF) ;

**Le Conseil Municipal de Saint-Leu**

**Constata** que les moyens manquent encore, à la fois pour quantifier ce phénomène de violences envers les élus et pour traiter convenablement les faits ;

**Considère** que les élus doivent être soutenus par des actes, et non seulement des paroles ;

**Rappelle** que les élus ne demandent aucun privilège, mais simplement que la justice sanctionne réellement avec des circonstances aggravantes ceux qui les menacent et les agressent ;

**Appelle** à mener un travail conjoint avec l'Exécutif pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux ;

**Demande** que l'AMF soit étroitement associée aux travaux du nouveau Centre d'analyse et que celui-ci devienne une plate-forme nationale d'enregistrement et de suivi des plaintes ;

**Demande** que les moyens d'enquête humains et financiers dont disposent la police et la gendarmerie soient réévalués ;

**Demande** plusieurs évolutions de la loi permettant de porter les sanctions pénales à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus dépositaires de l'autorité publique ;

**Demande** enfin qu'un véritable statut soit reconnu à l' élu dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

Après en avoir délibéré, la présente motion est adoptée à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme,**  
*Saint-Leu, le 05 JUIL. 2023*  
*Le Président de séance,*



**Bruno DOMEN**